

« CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC »

Mémoire présenté par : Huguette Saint-Germain

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires,

C'est en mon nom personnel que je soumetts à votre commission ce mémoire dans le cadre du débat sur la production porcine. À ce titre de citoyenne s'ajoute mon statut de conseillère d'une petite municipalité de village de 557 habitants dans une MRC urbaine et rurale. Je suis aussi membre d'un comité de relance paroisse/village en lien avec la Politique nationale de la ruralité.

Une première fois, il y a quelques années de cela, alors que je travaillais en tourisme et agrotourisme, ma curiosité avait été éveillée lors d'une émission de Radio-Canada, le « Midi et quinze » en direct de Kamouraska. Il s'agissait d'un débat entre citoyens engagés dans le développement et la mise en valeur de leur belle région, tourisme, paysage, produit du terroir et de producteurs partisans du développement des porcheries.

Depuis, plusieurs épisodes plus ou moins semblables et de plus en plus près de chez-moi m'ont chaque fois alertée. Et, depuis un an, le contexte de révision du schéma d'aménagement et l'élaboration d'un RCI m'ont obligée à un exercice de compréhension et de réflexion autant dans ma responsabilité de citoyenne participante que dans mon rôle de conseillère municipale.

D'entrée de jeu, le titre donné à cette commission, « **Développement durable de la production porcine** », a suscité une gêne chez-moi. Un titre qui semble vouloir éluder le problème. La question ne serait-elle pas plutôt celle du développement durable (tel que défini à la page 19 des Orientations gouvernementales) et du danger que pose à cet égard le développement de la production porcine ? À scruter de plus près on y devine une tentative plus ou moins consciente de compromis entre les tendances en opposition dans ce dossier. À mon humble avis, il eut mieux valu trouver un titre qui pose franchement le problème.

Je suis devant cette commission aujourd'hui parce que je me sens concernée par la dégradation environnementale (en particulier en Montérégie Est) mise en évidence par les questions des citoyens et par les divers exposés entendus lors des audiences malgré les bémols et euphémismes que certains y ont mis. Malgré plusieurs questions auxquelles les experts n'ont pu répondre. En dépit aussi des « intéressés » qui, sans nier directement les problèmes, prétendent être en contrôle des solutions. N'avons-nous pas « les normes les plus sévères au monde ? »

Parce que je constate avec tristesse les déchirures entre « gens du pays » occasionnées par le développement accéléré de la production porcine et la difficile cohabitation harmonieuse.

Parce que comme élue d'un petit village, je me sens interpellée par le défi lancé aux populations rurales celui « d'occuper le territoire de façon dynamique et de donner un souffle nouveau à la ruralité. »

Parce que comme élue de ce même village de 1,16 km² entouré d'une zone verte de 63 km² et baignant dans une région à dominance agricole, je suis préoccupée par l'aménagement de la zone agricole qu'exige la révision en cours du schéma d'aménagement. Et, je suis étonnée devant ce manque de cohérence entre les diverses politiques gouvernementales qui nous sont soumises et, trop souvent prêtent à confusion.

Aussi, c'est sans prétention et avec tout mon cœur que je vous propose ma réflexion sous l'angle de la Politique nationale de la ruralité, en lien avec « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, de protection du territoire et des activités agricoles », document qui a servi à l'élaboration des RCI. Ces mêmes RCI qui ont mis en lumière une production en particulier, le développement de la production porcine et ses impacts sur le territoire rural et ceux qui y vivent.

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

En décembre 2001, le Premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, dévoilait sa Politique nationale de la ruralité. **Par cette politique, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engagent de façon solidaire à travailler à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales.**

Selon cette politique, « le territoire rural se situe essentiellement à l'extérieur des 31 grandes agglomérations urbaines du Québec et touche plus de 1000 municipalités, 22% de la population vit dans les milieux ruraux et ceux-ci couvrent près de 78% du territoire habité, 91 MRC sont touchées par la Politique nationale de la ruralité. » À l'évidence, le territoire rural inclut le territoire agricole. Pour des fins de protection de l'agriculture le gouvernement a partagé le territoire rural en zones vertes et zones blanches.

Quant à elle, la population rurale occupe naturellement tout le territoire. Installée en zone verte, bien avant que celle-ci soit identifiée verte, cette population occupe d'anciennes maisons de ferme, des écoles de rang, de vieux bâtiments de ferme transformés en habitations ou a carrément bâti maison en pleine campagne avec l'autorisation des municipalités...Y travaille localement ou régionalement, y envoie ses enfants à l'école etc. De façon générale, les activités agricoles cohabitaient avec les activités non agricoles et à peu près tous s'entendaient sur la nécessité de protéger le territoire agricole et de se partager l'espace vert. Chacun pouvait vivre avec les inconvénients des uns et des autres, le cas échéant.

Jusqu'à ce que, petit à petit, l'agriculture change de visage et transforme le paysage physique et social de nos campagnes.

Jusqu'à ce que l'agriculture « s'industrialise » et adopte le modèle de productivité de masse imposé par le mouvement économique mondial.

Jusqu'à ce que trop de porcheries envahissent la campagne.

Jusqu'à ce que cette invasion dérange les habitants du monde rural, producteurs et non producteurs, parfois de façon dramatique.

Jusqu'à ce que monte l'insatisfaction et la frustration de certains producteurs emportés malgré eux dans un modèle hautement performant.

Jusqu'à ce que les intégrateurs, voulant s'assurer un monopole financier et territorial, créent un effet de dépendance chez une partie des producteurs.

Jusqu'à ce que le « mal être » des producteurs de porc s'exprime au grand jour. Cette déprime, récemment exprimée par les producteurs de porc réunis Québec, en raison du bas prix du porc, de la maladie qui affecte plusieurs troupeaux, de la relève en train de partir, de la perception négative récente à leur égard et qui se sentent piégés selon Jacques Blais, ancien président régional de l'UPA par « les beaux discours des agronomes, de l'UPA et du gouvernement. » (Terre de chez nous, 20 février 2003- La Presse, « Le gros nuage au-dessus des champs, 23 février 2003).

Jusqu'à ce que la voix inquiète de citoyens, producteurs et non producteurs confondus, se fasse entendre et soulève les questions fondamentales de qualité de vie, de protection de l'environnement et de leur vision du développement durable en lien avec le développement agricole.

Bien que tracé à grands traits, ce qui précède fait écho à divers problèmes soulevés durant ces audiences et cache une réalité beaucoup plus complexe dont les enjeux dépassent la seule action citoyenne. C'est pour cela qu'une Commission comme celle-ci est si importante.

POLITIQUE DE LA RURALITÉ ET POLITIQUE AGRICOLE

C'est durant cette même année 2001 qu'a été adoptée, en juin, **la loi 184** qui consolide le régime de protection du territoire agricole, renforce le droit des agriculteurs en zone verte et affaiblit le pouvoir d'intervention local, suivie en décembre 2001 des **orientations gouvernementales** en complément de la loi 184, et c'est aussi en décembre 2001 qu'est venue la déclaration du gouvernement en faveur du monde rural et sa **politique de la ruralité**.

Est-ce que ces deux politiques sont cohérentes ?

Est-ce que les ruraux, producteurs agricoles et non producteurs peuvent ensemble contribuer au développement économique, culturel et touristique, social et communautaire du milieu rural ?

Est-ce que les activités agricoles et non agricoles peuvent s'exercer harmonieusement sur un même territoire ?

Pour tenter de répondre à ces questions, je vais me référer aux deux premières orientations de la Politique nationale de la ruralité. Je vais essayer de faire la démonstration de certaines difficultés liées à l'application de ses politiques, rurales et agricoles, qui trop souvent sont un frein à la bonne volonté des citoyens et qui compliquent l'action des élus.

Première orientation : « Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités locales »

Cette première orientation axée sur l'économie rurale a comme leitmotiv la **diversification de l'économie...** « **diversifier l'économie** », « **encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise** », « **consolider et développer l'emploi** » pour « **créer un plus large éventail d'activités et d'entreprises** » ce qui permet d'éviter les fragilités inhérentes à l'exploitation d'une seule ressource et ajoute « **une valeur aux activités économiques présentes dans un milieu.** »

Avec la mise en garde suivante et je cite : « L'intensification des moyens de production engendre un phénomène paradoxal, puisque les investissements consentis sont inversement proportionnels au nombre d'emplois créés. »

Qu'est-ce qu'on observe dans nos campagnes ? Une nette tendance à la concentration des fermes et une nette tendance vers l'augmentation d'un type d'élevage, celui de la production porcine en particulier et ses impacts sur le déboisement au profit de terres pour l'épandage du lisier, sur l'augmentation phénoménale du prix des terres, sur la diminution de l'évaluation foncière des résidences voisines, etc.

Je viens d'une région qui subit encore les effets d'une économie qui s'est développée autour d'un seul type d'industrie. Quand le marché est tombé, toute la région est tombée. Je suis étonnée de voir actuellement l'agriculture se développer exagérément dans un type de production, la production porcine, qui appelle un type de culture végétale, le maïs-grain et qu'on ne perçoit pas le danger pour toute l'économie d'une région. Si le marché du porc tombe, à quelles faillites seront nous confrontées et tout ce qui s'en suit ?

Tout récemment pour les fins de la ruralité, nous avons dressé le portrait d'une municipalité agricole de 530 habitants et voici ce que nous avons constaté. *« Malgré une augmentation généralisée de l'ensemble de productions, on est forcé de constater une diminution de 30% du nombre de producteurs sur la période des vingt dernières années, suivi d'une décroissance similaire de la population. À cela s'ajoute le vieillissement des intervenants agricoles et le grave problème de la relève. Dans le même temps le nombre d'unités de production laitière a baissé de 25% tout en maintenant son volume de production. La population porcine a augmenté de 55% tout en réduisant ses unités de production. Nous avons aussi observé les transformations de la production végétale, une monoculture concentrée en maïs grain et soya au détriment des céréales blé, avoine, orge ainsi qu'une diminution des pâturages et de la production fourragère. »*

Chez nous comme ailleurs, cet état de fait contribue à une désertion de la population qui entraîne une dévitalisation du milieu et pose à moyen terme la question de la survie de plusieurs communautés, le contraire de ce que propose la politique nationale de la ruralité. Comment peut-on vivre avec une double stratégie, vider la campagne et la remplir ?

Pendant que s'accroît cette tendance à la concentration et à la consolidation des exploitations agricoles, tout usage et toute initiative non agricole en zone verte et qui préservent comme le demandent les Orientations gouvernementales « le capital terre comme outil de développement et ressource rare et non renouvelable » sont non seulement suspects mais quasiment interdits en vertu du « droit de produire. »

Or, comme le signale si justement le document des Orientations gouvernementales (page 7), **« Il existe un potentiel de développement en région qui est sous-exploité. Une diversification de l'agriculture, comme la pratique de nouvelles productions végétales et animales, le développement de produits régionaux de marque, etc., permettrait d'élargir la gamme des produits agricoles et de développer de nouvelles activités telle que l'agrotourisme. »**

Dans un récent éditorial intitulé « Une agriculture aux multiples vocations » (Terre de chez nous, 20 février 2003), M.Laurent Pellerin semble vouloir aller dans le même sens avec les propos suivants : **« maintien de la zone agricole et du tissu social », cohabitation des fonctions urbaines et agricoles » « développer et inventer au besoin une agriculture à vocation spécialisée : agrotouristique, culturelle, pédagogique etc. »**

À lire ce qui précède, on dirait des phrases et des paroles encourageantes pour la ruralité. Mais en vérité ce ne sont que discours. Au lieu d'élargir la gamme de productions agricoles et de développer de nouvelles activités on voit plutôt, à la faveur des lois et sous la pression des leaders agricoles, émerger un modèle dominant d'une agriculture de masse largement démontrée à l'occasion de ces audiences par le regard porté notamment sur le développement de la production porcine.

On dirait aussi des mots qui donnent l'impression d'une certaine liberté en faveur de la ruralité. Mais ces mots sont vite effacés par leurs auteurs mêmes dans les annexes qui suivent quand les orientations gouvernementales deviennent paramètres et exigences gouvernementales avec obligation de s'y conformer dans l'élaboration des RCI.

Comment dans ce contexte les MRC pourront-elles « **relever le défi de favoriser un développement harmonieux, équilibré et intelligent de leur zone agricole qui soit garant du maintien de la cohésion sociale et de la prospérité des communautés rurales ?** »

(Mot de la ministre, Madame Louise Harel en ouverture du document des Orientations gouvernementales 2001).

Deuxième orientation : « Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction »

2.1- Accessibilité des services

En d'autres mots, donner une place de choix à la qualité de vie de la population. Pour cela, une masse critique est nécessaire.

On l'a déjà dit, le milieu rural est confronté à un sérieux problème de décroissance...une population déclinante et qui ne se renouvelle pas. Que dit la politique de la ruralité ? « **Le maintien et l'amélioration des services locaux tant publics que privés constituent, avec la diversification économique et l'emploi, les éléments fondamentaux pour favoriser le renouvellement des populations et la dynamisation des milieux ruraux.** »

La politique de la ruralité rejoint ici un paragraphe des Orientations gouvernementales à la page 8: « **Le développement des activités et des exploitations agricoles requiert plus qu'une zone agricole. Un milieu rural habité et structuré, ce qui implique notamment la présence d'infrastructures et d'équipements adéquats...et celle de services que peut offrir une communauté rurale forte (ex. :scolaires, de santé, de loisirs, etc.), constitue un préalable indispensable au développement d'une agriculture dynamique.** »

Il semblerait bien que les deux politiques partagent les mêmes préoccupations et que cette vision commune aurait une application concrète sur le terrain. Ce n'est pas le cas. Parmi les facteurs identifiés de la décroissance nous devons reconnaître que la transformation de l'agriculture contribue au déficit démographique.

Comme le montre l'exemple cité plus haut (portrait d'une petite municipalité agricole) nous devons reconnaître que l'intensification de l'agriculture contribue au dépeuplement du territoire rural. Illustré aussi par M. Roméo Bouchard dans son intervention, lors des séances thématiques, quand il mentionne que « La production d'une méga-porcherie de 2000 places remplace proportionnellement une quinzaine de fermes traditionnelles. »

Voici un autre exemple. Les producteurs pour être compétitifs font migrer leur entreprise, construisent d'autres porcheries, achètent et louent des terres à lisier et à maïs dans les municipalités voisines. Ce faisant, mis à part les taxes, ne contribuent pas à la vie collective, ni au renouvellement du militantisme bénévole, nécessaire levier d'un milieu. Qui plus est, créent une pression sur l'environnement, et à des degrés divers ont un impact négatif sur le paysage rural qui souvent devient source de conflit.

C'est ainsi que dans les 20 et 30 dernières années, on a vu disparaître peu à peu des services sans lesquels une communauté perd ses attraits...éducation, transport, santé et services sociaux, loisirs. C'est ainsi que les magasins d'alimentation sont devenus de gros dépanneurs et que certains commerces ont quitté la place.

« Ces données sociales, jumelées au contexte économique et aux exigences du développement agricole, font en sorte qu'il est impératif que, par une véritable concertation, les représentants municipaux et agricoles appuyés par l'action gouvernementale examinent les divers problèmes auxquels sont confrontées les communautés et recherchent ensemble des solutions adaptées à leur milieu. » (Extrait page 9 des Orientations gouvernementales). La phrase qui précède n'est pas de moi. Elle est extraite du document révisé de 2001 des Orientations gouvernementales. **Autrement dit, les ministères impliqués devraient se parler davantage afin de mieux harmoniser leurs politiques.**

Ce même paragraphe affirme « Quoique l'avenir du milieu rural dépende dans bien des cas de celui de l'agriculture, celle-ci ne peut, partout et à elle seule, assurer l'avenir de toutes les communautés locales. En maints endroits, le défi ne se limite pas à favoriser le développement de l'agriculture mais également à favoriser la survie à long terme des communautés rurales sans lesquelles l'avenir de l'agriculture même est incertain. »

Encore une fois, l'esprit que sous-tend ces deux politiques rurales et agricoles ne semblent pas en contradiction, et pourtant il y a un problème. Où donc est le problème ? Quelles sont les règles en cause ? Et par qui sont-elles édictées ou par qui sont-elles fortement influencées pour que leur application dégénère en tensions ?

2.2- Amélioration du cadre de vie

Cette 2^e orientation de la Politique nationale de la ruralité passe aussi par l'amélioration du cadre de vie en milieu rural. **« La qualité du cadre de vie représente un facteur déterminant dans la décision de continuer à vivre en milieu rural ou encore de s'y installer. La richesse du patrimoine naturel et culturel, la qualité de l'habitat et le caractère attractif des villages renforcent la fierté et l'appartenance au milieu rural et aussi le goût d'y demeurer et de le développer.**

De quoi parle-t-on ici ? **De la beauté du « petit pays », de son village, de sa campagne !**

Une fois de plus l'effet pervers de la décroissance démographique et de la concentration et du développement intensif des productions animales, la production porcine en particulier, se fait sentir. Des maisons se vident de leurs propriétaires, sont sujettes à être vendues ou louées. Il arrive que certaines de ces maisons ne reçoivent plus l'entretien nécessaire à leur conservation ou sont carrément abandonnées et finalement vouées à la démolition.

À cet appauvrissement de l'habitation tant au village qu'à la campagne, s'ajoute la détérioration irrégulière du paysage agricole : déboisement lié à l'épandage (boisés en déficit de 15% dans notre MRC), non-protection des rives (rivière Yamaska), porcheries dont l'installation fut permise le long de la route, l'absence de haies coupe-vent etc.

Nous devons déplorer la forte pollution de notre rivière dont la qualité de l'eau y est identifiée par le ministère de l'Environnement de mauvaise à très mauvaise sur presque toute la longueur du bassin versant. Et, que la pollution d'origine agricole est une des causes identifiées à cet état de fait, ce que reconnaît aussi la Politique nationale de l'eau qui veut « développer des stratégies d'assainissement agricole pour récupérer les usages de l'eau. »

Est-ce que cet objectif de la Politique de la ruralité : **amélioration de la qualité de vie des ruraux et amélioration de leur cadre de vie**, sera valable aux yeux du gouvernement au moment de juger notre RCI ? Notamment, pour reconnaître les aires de protection des périmètres urbains ?

CONCLUSION

Et maintenant comment conclure ? Sinon en vous demandant Madame la présidente et Messieurs les commissaires de vous pencher sur la Politique nationale de la ruralité et son message d'espoir pour l'avenir du milieu rural.

Avec la lunette de la Politique nationale de la ruralité, d'examiner en quoi le développement de la production porcine fait obstacle à l'occupation dynamique du territoire rural et à la cohabitation harmonieuse de ceux qui y vivent.

Je vous demande surtout de veiller à ce que vos recommandations visant le « développement durable de la production porcine » ne se fassent pas à l'encontre du « **développement durable des communautés rurales** ».

Enfin, à l'exemple de la Politique nationale de l'eau, de recommander **une « nouvelle forme de gouvernance faisant appel à la concertation et à la responsabilisation de tous les acteurs concernés »**. Quand tous les acteurs locaux et régionaux sont invités à travailler en partenariat dans cette perspective de prospérité et de pérennité du milieu rural, ne sommes-nous pas en droit d'exiger la cohérence dans toute action gouvernementale, qu'il s'agisse de politiques, programmes, comités et autres instances qui de près ou de loin exercent une influence sur le territoire rural ?

Déposé le 11 mars 2003 à Saint-Hyacinthe.

